

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE
Mairie
d'Arnay-Le-Duc
21230

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre le treize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 mars 2024, s'est réuni à la salle Henri Cordier, sous la présidence de M. Benjamin LEROUX, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Exprimés : 13

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, Mme Chantal NICOLLE, M. Jorge DE OLIVEIRA, Mme Claude MORIN, M. Xavier VOLPÉ, M. Jean-François CAUTAIN, Mme Marie-Aleth CLERGET

Formant la majorité des membres en exercice.

Date d'affichage convocation :
08/03/2024

Absents/ Excusé : Mme Eveline DELOINCE, M. Eric DOMIN, Mme Patricia LAGUIONIE, M. Arnaud TALPIN,

Procurations :

Mme Patricia LAGUIONIE a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ
M. Arnaud TALPIN a donné procuration à M. Benjamin LEROUX

M. Claude MORIN a été nommée secrétaire.

N° 2024 – 08

OBJET : Convention de partenariat avec le Département relative aux lieux de lecture

Le Conseil départemental a adopté lors de la session du 26 juin 2023 sa stratégie Départementale de Lecture Publique 2024-2028, intitulée « Côte d'Or Lecture »

Ce document définit les orientations prioritaires pour la lecture publique en Côte d'Or pour la période 2024-2028 et prévoit notamment le renouvellement des conventions avec les collectivités partenaires.

Cette convention recouvre l'ensemble des champs d'action de la MCO - Médiathèque Côte d'Or – (hors participation à un festival) y compris l'emprunt des outils d'animation qui ne feront plus l'objet de convention spécifiques.

Vu la Loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique inscrit comme compétence obligatoire pour les Départements et consacre les missions des bibliothèques départementales à l'article 10,

Considérant que le Département de la Côte d'Or soutient et développe la lecture publique sur l'ensemble du territoire côte-d'orien,

Considérant qu'elle constitue un centre de ressources pour les bibliothèques ou médiathèques municipales ou intercommunales pour des prêts documentaires, d'outils d'animation et de ressources numériques,

Considérant qu'elle apporte un appui technique, professionnel, notamment par le biais de formation et permet le déploiement d'actions culturel grâce aux festivals qu'elle organise en partenariat avec les médiathèques de son réseau,

Considérant que le Département accompagne financièrement les collectivités dans leurs projets de développement,

Considérant les différents axes structurants adopté dans son schéma de développement à savoir :

- favoriser et soutenir la mise en réseau des bibliothèques au sein de leur bassin d'activité
- favoriser l'accès des ressources à tous les publics, notamment pour les publics les plus éloignés des lieux de lecture
- élargir l'offre culturelle itinérante et renforcer le soutien aux bibliothèques dans le déploiement de l'action culturelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

-décide d'adhérer à la convention de partenariat entre le département de la Côte d'Or et la commune d'Arnay-le-Duc pour le développement de la lecture publique pour une durée de trois ans et renouvelable par tacite reconduction

-Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Benjamin LEROUX

The image shows a circular official seal of the Municipality of Arnay-le-Duc. The seal features a central emblem with a castle and the text "MAIRIE D'ARNAY-LE-DUC" around the perimeter. Overlaid on the seal is a large, stylized handwritten signature in black ink.

DÉPARTEMENT DE LA COTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE
Mairie
d'Arnay-Le-Duc
21230

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre le treize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 mars 2024, s'est réuni à la salle Henri Cordier, sous la présidence de M. Benjamin LEROUX, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Exprimés : 14

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, Mme Eveline DELOINCE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, Mme Chantal NICOLLE, M. Jorge DE OLIVEIRA, Mme Claude MORIN, M. Xavier VOLPÉ, M. Jean-François CAUTAIN, Mme Marie-Aleth CLERGET

Formant la majorité des membres en exercice.

Date d'affichage convocation :
08/03/2024

Absents/ Excusé : M. Eric DOMIN, Mme Patricia LAGUIONIE, M. Arnaud TALPIN,

Procurations :

Mme Patricia LAGUIONIE a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ
M. Arnaud TALPIN a donné procuration à M. Benjamin LEROUX

M. Claude MORIN a été nommée secrétaire.

N° 2024 – 09

OBJET : Avenant 1 travaux tour de la Motte Forte Lot1-maçonnerie

Mme Eveline DELOINCE est arrivée à 18h50 durant la délibération

Vu la délibération n°20215-71 du Conseil Municipal du 3 septembre 2015

Vu l'autorisation de travaux AC 021 023 18 00005 accordée en date du 30 juillet 2018 prorogée le 12 mars 2021 portant sur la restauration de la tour de la motte Forte à Arnay-le-Duc

Vu la procédure de consultation d'entreprise lancée en date du 10 novembre 2021

Vu la délibération n°2022-31 du Conseil municipal en date du 13 avril 2022 décidant de l'attribution des 3 lots

Considérant que le Lot 1- maçonnerie a été attribué à l'entreprise DAUGE pour un montant de 362 400.14 € TTC

Le Conseil Municipal, prend connaissance des éléments du rapport proposé par l'EURL ERIC PALLOT ARCHITECTES en vue de la passation d'un avenant à savoir :

-Rappel du Marché : par marché en date du 28/07/2022 l'entreprise DAUGE a été déclarée titulaire du lot n°1 de l'opération pour un montant de 302 000.12 € HT soit 362 400.14 € TTC. Les travaux ont été engagées par l'OS n°1 du 28/07/2022 et prolongés par I4OS N°3 jusqu'au 29/03/2024

-Motivations de l'avenant : les travaux de ce lot ont pour objet la restauration de l'ensemble des maçonneries de la tour. Ils étaient prévus en partie à partir d'un bordereau de prix unitaires pour régler les prestations en fonction des quantités mises en œuvre.

Un bilan a donc été demandé et fourni par l'entreprise dont le montant fait apparaître une augmentation de celui prévu au marché de 5 250.65 € HT soit 6 300.78 € TTC

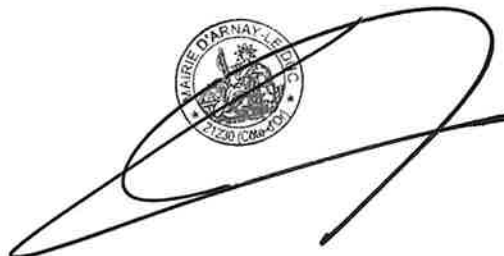
Des travaux complémentaires ont aussi été demandés pour restaurer les parements donnant sur les parties riveraines de la tour et les murs de clôture de la cour d'accès à celle-ci (suite au constat que ces derniers étaient très dégradés)
Le montant du devis de ces travaux s'élève à la somme de 52 095.39 € HT soit 62 514.47 € TTC

-Objet de l'avenant : engagement des travaux présentés. Le montant de l'avenant s'élève à la somme de 57 346.04 € HT soit 68 815.25 TTC et représente une augmentation de +18.99% du montant du marché initial, ce qui porte le nouveau montant du marché de l'entreprise à 359 346.16 € HT soit 431 215.39 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité

- Autorise le Maire à signer ledit avenant n°1 sur le lot 1 -Maçonnerie- pour les travaux extérieurs de la Tour de la Motte Forte, avec l'entreprise DAUGE pour un montant de 57 346.04 € HT soit 68 815.25 € TTC

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Benjamin LEROUX



Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 021-212100234-20240313-2024_09-DE

S²LO

DÉPARTEMENT DE LA COTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE
Mairie
d'Arnay-Le-Duc
21230

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre le treize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 mars 2024, s'est réuni à la salle Henri Cordier, sous la présidence de M. Benjamin LEROUX, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Exprimés : 14

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, Mme Eveline DELOINCE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, Mme Chantal NICOLLE, M. Jorge DE OLIVEIRA, Mme Claude MORIN, M. Xavier VOLPÉ, M. Jean-François CAUTAIN, Mme Marie-Aleth CLERGET

Formant la majorité des membres en exercice.

Date d'affichage convocation :
08/03/2024

Absents/ Excusé : M. Eric DOMIN, Mme Patricia LAGUIONIE, M. Arnaud TALPIN,

Procurations :

Mme Patricia LAGUIONIE a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ
M. Arnaud TALPIN a donné procuration à M. Benjamin LEROUX

M. Claude MORIN a été nommée secrétaire.

N° 2024 – 10

OBJET : Ouverture de crédits budgétaires 2024

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2024-02 prise le 6 mars 2024 portant sur le même sujet

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

Jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Le montant budgétisé des dépenses d'investissement 2023, hors chapitre 16 « remboursement des emprunts » était de 1 571 660.61 €.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, et conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart de 1 571 660.61 €, soit 392 915.16 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

CH.	Article	Op.	Opération	Montant
21	2117	231 FOR	Travaux bois et forêts	600 €
	2131		Isolation combles	22 000 €
	2132		VMC logement école + isolation des combles	9 500 €
	2156		Bornes incendie	3 900 €
	2188		Aménagement /mobilier /divers	13 100 €
	21318	TOUR MF 285	Tour de la motte Forte	71 000 €
			Total chapitre 21	120 100 €
			TOTAL GENERAL	120 100 €

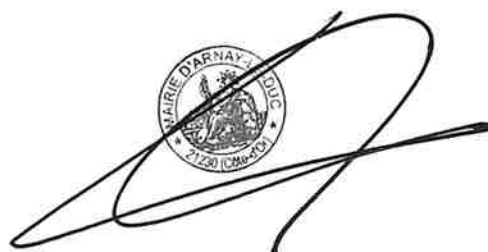
Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Benjamin LEROUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre le treize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 mars 2024, s'est réuni à la salle Henri Cordier, sous la présidence de M. Benjamin LEROUX, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Exprimés : 13

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, Mme Eveline DELOINCE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, Mme Chantal NICOLLE, M. Jorge DE OLIVEIRA, Mme Claude MORIN, M. Xavier VOLPÉ, M. Jean-François CAUTAIN, Mme Marie-Aleth CLERGET

Formant la majorité des membres en exercice.

Date d'affichage convocation :
08/03/2024

Absents/ Excusé : M. Eric DOMIN, Mme Patricia LAGUIONIE, M. Arnaud TALPIN,

Procurations :

Mme Patricia LAGUIONIE a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ
M. Arnaud TALPIN a donné procuration à M. Benjamin LEROUX

M. Claude MORIN a été nommée secrétaire.

N° 2024 – 11

OBJET : *SUBVENTIONS : La Bulle Enchantée, AOA Général, AOA Tennis, AOA Atlé, AOA Arts Martiaux, AOA Hand*

M. Christophe CRAMETTE est sorti durant la délibération

Vu l'avis de la commission des finances en date du 23 février 2024
Vu le projet de budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité,

- décide d'accorder une subvention aux associations ***La Bulle Enchantée, AOA Général, AOA Tennis, AOA Atlé, AOA Arts Martiaux, AOA Hand comme suit :***

- La Bulle Enchantée 500 € - cinq cent Euros-
- AOA Générale 1500 € - mille cinq cent Euros-
- AOA Tennis 2000 € -deux mille Euros-
- AOA Atlé 3500€ -trois mille cinq cent Euros-
- AOA Hand 3500€ -trois mille cinq cent Euros- : la commune participera en cours d'année à l'achat d'équipements
- AOA Arts martiaux 3000 € -trois mille Euros-

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Benjamin LEROUX



DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE

Mairie
d'Arnay-Le-Duc
21230

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre le treize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 mars 2024, s'est réuni à la salle Henri Cordier, sous la présidence de M. Benjamin LEROUX, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Exprimés : 13

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, Mme Eveline DELOINCE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, Mme Chantal NICOLLE, M. Jorge DE OLIVEIRA, Mme Claude MORIN, M. Xavier VOLPÉ, M. Jean-François CAUTAIN, Mme Marie-Aleth CLERGET

Formant la majorité des membres en exercice.

Date d'affichage convocation :
08/03/2024

Absents/ Excusé : M. Eric DOMIN, Mme Patricia LAGUIONIE, M. Arnaud TALPIN,

Procurations :

Mme Patricia LAGUIONIE a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ
M. Arnaud TALPIN a donné procuration à M. Benjamin LEROUX

M. Claude MORIN a été nommée secrétaire.

N° 2024 – 12

OBJET : *SUBVENTIONS : Association les Amis de la Claudio Chiappucci, Les Anciens Sapeurs Pompiers*

M. Patrick BLIGNY est sorti durant la délibération

Vu l'avis de la commission des finances en date du 23 février 2024
Vu le projet de budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité,

- décide d'accorder une subvention aux associations ***les Amis de la Claudio Chiappucci, Les Anciens Sapeurs Pompiers*** comme suit :

- Les Amis de la Claudio Chiappucci 2000 € - deux mille euros-
- Les Anciens Sapeurs Pompiers 200 € - deux cent euros-

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Benjamin LEROUX



DÉPARTEMENT DE LA COTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE
Mairie
d'Arnay-Le-Duc
21230

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre le treize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 mars 2024, s'est réuni à la salle Henri Cordier, sous la présidence de M. Benjamin LEROUX, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Exprimés : 13

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, Mme Eveline DELOINCE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, Mme Chantal NICOLLE, M. Jorge DE OLIVEIRA, Mme Claude MORIN, M. Xavier VOLPÉ, M. Jean-François CAUTAIN, Mme Marie-Aleth CLERGET

Formant la majorité des membres en exercice.

Date d'affichage convocation :
08/03/2024

Absents/ Excusé : M. Eric DOMIN, Mme Patricia LAGUIONIE, M. Arnaud TALPIN,

Procurations :

Mme Patricia LAGUIONIE a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ
M. Arnaud TALPIN a donné procuration à M. Benjamin LEROUX

M. Claude MORIN a été nommée secrétaire.

N° 2024 – 15

OBJET : ***SUBVENTION MUSIQUE MUNICIPALE***

Mme Eveline DELOINCE est sortie durant la délibération

Vu l'avis de la commission des finances en date du 23 février 2024
Vu le projet de budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité,

- décide d'accorder une subvention d'un montant de 700 € à la Musique Municipale

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Benjamin LEROUX



DÉPARTEMENT DE LA COTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE
Mairie
d'Arnay-Le-Duc
21230

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre le treize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 mars 2024, s'est réuni à la salle Henri Cordier, sous la présidence de M. Benjamin LEROUX, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Exprimés : 13

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, Mme Eveline DELOINCE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, Mme Chantal NICOLLE, M. Jorge DE OLIVEIRA, Mme Claude MORIN, M. Xavier VOLPÉ, M. Jean-François CAUTAIN, Mme Marie-Aleth CLERGET

Formant la majorité des membres en exercice.

Date d'affichage convocation :
08/03/2024

Absents/ Excusé : M. Eric DOMIN, Mme Patricia LAGUIONIE, M. Arnaud TALPIN,

Procurations :

Mme Patricia LAGUIONIE a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ
M. Arnaud TALPIN a donné procuration à M. Benjamin LEROUX

M. Claude MORIN a été nommée secrétaire.

N° 2024 – 16

OBJET : *SUBVENTION Association Le Club Fleur de l'âge*

Mme Françoise JOLY est sortie durant la délibération

Vu l'avis de la commission des finances en date du 23 février 2024
Vu le projet de budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité,

- décide d'accorder une subvention d'un montant de 200 € à l'Association le Club Fleur de l'Age

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Benjamin LEROUX



DÉPARTEMENT DE LA COTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE
Mairie
d'Arnay-Le-Duc
21230

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre le treize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 mars 2024, s'est réuni à la salle Henri Cordier, sous la présidence de M. Benjamin LEROUX, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Exprimés : 14

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, Mme Eveline DELOINCE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, Mme Chantal NICOLLE, M. Jorge DE OLIVEIRA, Mme Claude MORIN, M. Xavier VOLPÉ, M. Jean-François CAUTAIN, Mme Marie-Aleth CLERGET

Formant la majorité des membres en exercice.

Date d'affichage convocation :
08/03/2024

Absents/ Excusé : M. Eric DOMIN, Mme Patricia LAGUIONIE, M. Arnaud TALPIN,

Procurations :

Mme Patricia LAGUIONIE a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ
M. Arnaud TALPIN a donné procuration à M. Benjamin LEROUX

M. Claude MORIN a été nommée secrétaire.

N° 2024 – 17

OBJET : Répartition des subventions allouées aux associations locales et à divers organismes

Vu l'avis de la commission des finances en date du 23 février 2024
Vu le projet de budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité,

- décide d'accorder une subvention aux associations **comme suit** :

ARTICLE 6574 : SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE

NOM de l' ASSOCIATION	SUBVENTION DEMANDEE en 2024	VOTEE 2024
GROUPE I - Social et Santé		
ADMR		1000,00
Amicale des Donneurs de Sang	200,00	200,00
Les Ateliers du Cœur	800,00	500,00
Petits Frères des Pauvres	300,00	200,00
Secour Catholique	500,00	200,00
Téléthon		200,00
AUTISM'EZ-VOUS	12 150,00	500,00
CONCILIATEUR DE JUSTICE	pas de montant	100,00

GROUPE II - Sport et Jeunesse		
Club Cyclo	600,00	500,00
La Gaule Arnetoise	500,00	500,00
GROUPE III - Enseignement et Formation		
Coop Ecole Maternelle Jean de la Fontaine	1 070,00	1 100,00
Coop École Primaire Pierre Meunier	2 000,00	2 000,00
Collège Claude Guyot	550,00	550,00
École des Métiers Dijon	200,00	50,00
GROUPE IV - Culture et Tourisme		
FRMJC		1000,00
Mémoire de la Lime	1 200,00	1 000,00
GROUPE V - Animation		
Association Saint Laurent	2 000,00	2 000,00
Comite de jumelage	300,00	300,00
AJPA	1 200,00	800,00
Coueurs de Toit	2 500,00	1 000,00
Loisirs, Jeunesse et Culture	1 100,00	800,00
Accords et A Chœur	1 500,00	800,00
GROUPE VI - Commémoration		
FNACA	250,00	250,00
Amicale du Souvenir de la Résistance		150,00
RESERVE		55000,00
	28 920,00	70 700,00

Envoyé en préfecture le 16/08/2024

Reçu en préfecture le 16/08/2024

Publié le

ID : 021-212100234-20240313-2024_17-DE



Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Benjamin LEROUX

